

COMMUNE DE FESSENHEIM – Haut-Rhin**LE MAIRE**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213-1 et L.2541-20 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967, modifié par l'arrêté du 25 juin 2009, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'instruction interministérielle du 7 juin 1977 relative à la signalisation des routes et autoroutes (IISR – partie 4) ;

Considérant la venue de forains dans le cadre de la fête de l'amitié 2025 ;

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation des automobiles sur une partie de la rue Victor Hugo en amont des festivités pour l'installation des attractions ;

A R R E T E

Article 1 Du lundi 26 mai 2025 à 8 h au jeudi 05 juin à 17 h, la circulation sera interdite dans la rue Victor Hugo, entre la rue de la 1ère Armée et la deuxième sortie du parking nord de la salle des fêtes. Le dispositif pourra être levé prématurément en fonction du départ des forains.

Article 2 Le périmètre sera délimité par la mise en place de barrières de sécurité.

Article 3 La signalisation sera effectuée conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - livre I - 8^e partie - signalisation temporaire - du 15 juillet 1974 (panneaux « stationnement interdit » - barrières).

Article 4 Copie du présent arrêté sera notifiée à :

- gendarmerie de Blodelsheim
- SM des gardes-champêtres intercommunaux du Haut-Rhin
- l'organisateur - OMSCAL de Fessenheim
- affichage

Fessenheim le 16 mai 2025

Le maire

Claude BRENDER

The image shows a circular official stamp in blue ink. The text around the perimeter of the stamp reads "MAIRIE DE FESSENHEIM" at the top and "68170 (Haut-Rhin)" at the bottom. In the center of the stamp, there is a small emblem or coat of arms. A blue ink signature, which appears to be "Claude Brender", is written over the stamp.